



La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°133 - 6 octobre 2025

A LA UNE



Les agents du CDG29 solidaires à la Kemper'Ose 2025

Soutenir, marcher, courir, partager : les agents du CDG29 se sont mobilisés dimanche 5 octobre à Quimper pour la 7ème édition de la Kemper'Ose, un événement fédérateur au profit de la lutte contre le cancer du sein.

[En savoir +](#)



Octobre, c'est aussi le mois de la cybersécurité

Chaque mois d'octobre, l'Europe met la cybersécurité à l'honneur. L'objectif est de sensibiliser les citoyens, agents, collectivités... aux risques numériques et aux bons réflexes à adopter. Cette année, le focus est porté sur la jeunesse et les cybermenaces.

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Protection de l'enfance, accueil du jeune enfant : généralisation de l'attestation d'honorabilité sur tout le territoire

Pour garantir que les personnes intervenant auprès des enfants n'aient aucun antécédent judiciaire, l'attestation d'honorabilité est devenue obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2025 sur l'ensemble du territoire pour les professionnels ainsi que pour les bénévoles intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant (assistants maternels, assistants familiaux, foyers, professionnels et bénévoles des crèches...). Une [plateforme honorabilité](#) a été créée.

[Communiqué de presse du ministère des Solidarités](#)

Cumul de l'indemnité de fonction de maire et du CITIS

Les dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, qui font obligation au bénéficiaire d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service de cesser toute activité rémunérée à peine d'interruption du versement de sa rémunération, ne s'appliquent pas à un fonctionnaire qui perçoit, en qualité de maire,

l'indemnité de fonction prévue par l'article L. 2123-23 du CGCT, laquelle est versée en compensation de l'exercice de fonctions électives. Au regard du principe de gratuité de ces fonctions, ces dernières ne sauraient être regardées comme des activités rémunérées.

[**CAA Bordeaux, 26 septembre 2025, n°23BX02345**](#)

Accident de service : la faute de l'agent réduit son droit à réparation des préjudices

Un agent a droit à la réparation intégrale de l'ensemble des dommages résultant d'un accident de service. Mais, la personne publique à l'origine d'un dommage causé à un de ses collaborateurs par un accident ou une maladie imputable au service peut être exonérée en partie ou en totalité de sa responsabilité lorsque le dommage est également imputable à un fait de la victime ou à un cas de force majeure.

[**CAA Bordeaux, 25 septembre 2025, n°23BX00611**](#)

NBI : la fonction prime toujours

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est exclusivement liée aux caractéristiques de l'emploi et à l'exercice effectif des fonctions. Ni le cadre d'emploi, ni le grade ne peuvent être pris en compte. Il est donc impossible de supprimer une NBI sur une simple projection de réduction de l'activité dès lors que l'agent n'a pas encore changé d'affectation. L'appréciation se fait à la date de la décision sur les fonctions effectivement exercées par le fonctionnaire.

[**CAA Nancy, 23 septembre 2025, n°22NC01699**](#)

Exclusion temporaire de fonctions

Le fait qu'un agent d'entretien ait entreposé dans un local désaffecté des déchets en métal et des bouteilles de gaz, ramassés sur la voie publique pendant ses heures de travail avec l'aide d'un collègue et du véhicule de service, dans le but de les revendre, constitue des manquements répétés aux obligations professionnelles de servir loyalement, de probité et d'intégrité. La sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de quatre mois ne présente donc pas de caractère disproportionné.

[**TA Nîmes, 18 septembre 2025, n°2303314**](#)

LE CDG ET VOUS



Assurance statutaire : renouvellement du contrat groupe 2026-2029

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG29 arrive à son terme le 31 décembre 2025. Les collectivités souhaitant adhérer au nouveau contrat pour la période 2026-2029 doivent délibérer avant la fin de l'année. Retrouvez ci-dessous toutes les informations utiles pour finaliser votre adhésion.

[En savoir +](#)



Repenser ses offres pour mieux recruter

Comment rendre les offres d'emploi publiques plus attractives ? Le 2 octobre, Quimper Cornouaille Développement, en partenariat avec le CDG29 et DEN.bzh, a réuni plusieurs collectivités cornouaillaises pour un atelier collaboratif autour d'un enjeu clé : mieux recruter en repensant la manière de se présenter.

[En savoir +](#)



Nouveau régime de report et d'indemnisation des congés annuels

Pour accompagner les collectivités dans l'appropriation de ces nouvelles règles, le Centre de Gestion du Finistère vous propose un webinaire dédié le mardi 7 octobre, de 14h30 à 15h30.

[En savoir +](#)



Report de la matinée d'actu RH - Nouvelle date : jeudi 6 novembre 2025

En raison du mouvement de grève national du jeudi 2 octobre dernier, notre matinée d'actualité RH est exceptionnellement reportée au jeudi 6 novembre 2025.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)

[Consultez nos offres](#)

L'apprentissage recrute

[Consultez les offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Le service intérim recrute

[Postuler à notre service intérim sur le site DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

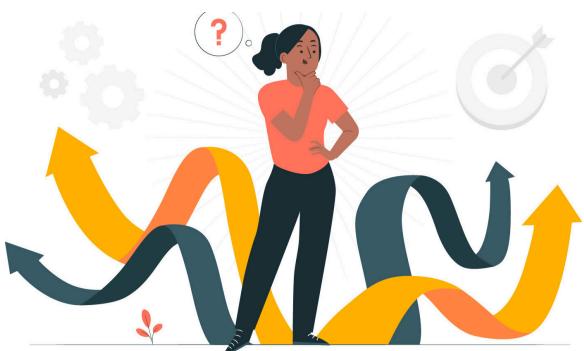
AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



Atelier de recherche d'emploi : rédiger sa lettre de motivations
Mercredi 8 octobre 2025
CDG29 - Quimper

Comment rédiger une lettre de motivation adaptée à ses candidatures ?
Pour les agents souhaitant rédiger ou perfectionner leur lettre de motivation et mettre en valeur leurs atouts.

[En savoir +](#)



Webinaire – Présentation de la nouvelle prestation « Protection des données »
Lundi 13 octobre 2025
En distanciel (visio)

Participez à notre webinaire de 30 minutes pour découvrir la nouvelle prestation « Protection des données ».

[En savoir +](#)

[**> Tout l'agenda**](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désinscrire](#)